

# Validation des Acquis de l'Expérience Sessions d'automne 2017 et de printemps 2018

DSM - DEC  
DEC 3 - Bureau des examens supérieurs,  
de la VAE et de l'Éducation Spécialisée  
ce.dec-vae@ac-reims.fr

	Session d'automne 2017			Session de printemps 2018		
	DEES- DECESF	CAP, BEP, MC, BP, BCP	BTS	DEME - DEETS	CAP, BEP, MC, BP, BCP	BTS
Envoi des confirmations d'inscription	Mardi 22 août 2017		Inscription en ligne du mardi 22 août 2017 au vendredi 8 septembre 2017	Lundi 8 janvier 2018		Inscription en ligne du mardi 9 janvier 2018 au vendredi 26 janvier 2018
Retour des confirmations et dépôt des livrets 2 au rectorat	Entre le mardi 22 août et le mardi 12 septembre 2017			Entre le mardi 9 janvier et le vendredi 2 février 2018		
Envoi des convocations aux candidats	3 semaines avant les entretiens			3 semaines avant les entretiens		
Entretiens	DEES : à définir DECESF : à définir	Du lundi 13 novembre au mercredi 6 décembre 2017		DEME : à définir DEETS : à définir	Du lundi 16 au vendredi 20 avril 2018 et du lundi 7 au vendredi 25 mai 2018	
Envoi des résultats aux candidats	Transmission des résultats au plus tard 15 jours après l'entretien			Transmission des résultats au plus tard 15 jours après l'entretien		

## Modalités relatives au dépôt des dossiers (livrets 2) :

- **DEME - DEES - DEETS - DECESF** : 2 exemplaires « papier » et 1 exemplaire « numérique » via Cédérom ou clé USB (fichier au format Pdf)  
Le dépôt des dossiers s'effectue au Rectorat - bureau de la VAE

- **CAP, BEP, MC, BP, BMA, BCP, DSAA et BTS** : 3 exemplaires « papier »  
Le dépôt des dossiers s'effectue au Rectorat - bureau de la VAE

## Vérification de votre confirmation :

**Vérification et envoi de la confirmation d'inscription au Rectorat** : il convient de vérifier (notamment les éléments relatifs à l'identité, les coordonnées et les unités présentées) et de signer le recto et le verso de la confirmation d'inscription.

**Annulation de votre inscription** : **votre inscription sera automatiquement annulée en cas de non-transmission au Rectorat de Reims de votre confirmation d'inscription dans les délais impartis et, ce même en cas de dépôt des livrets 2.**

**Bénéfices et dispenses** : votre confirmation d'inscription devra être accompagnée de votre (vos) diplôme(s) ouvrant droit à dispense et/ou de votre (vos) relevé(s) de décision (session présentée précédemment) ouvrant droit à bénéfice.  
**A défaut, vos bénéfices et dispenses ne pourront être pris en compte.**

## Diplômes Comptables Supérieurs :

Pour toute information : [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr), rubrique "Examens" puis "Diplômes Comptables Supérieurs"